

Lycée français
de Tananarive

Madagascar
ZONE OCÉAN INDIEN

ÉTABLISSEMENT MUTUALISATEUR



aeefe

agence pour
l'enseignement
français
à l'étranger

Lycée Français de Tananarive

Ambatobe - BP 4019

101 Antananarivo – MADAGASCAR

<http://www.egd.mg>

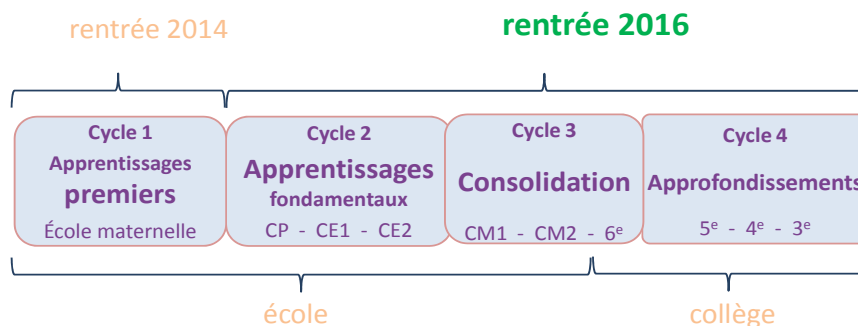
Courriel : secprov.adjoint@egd.mg

Tel : +261 20 23.425 25

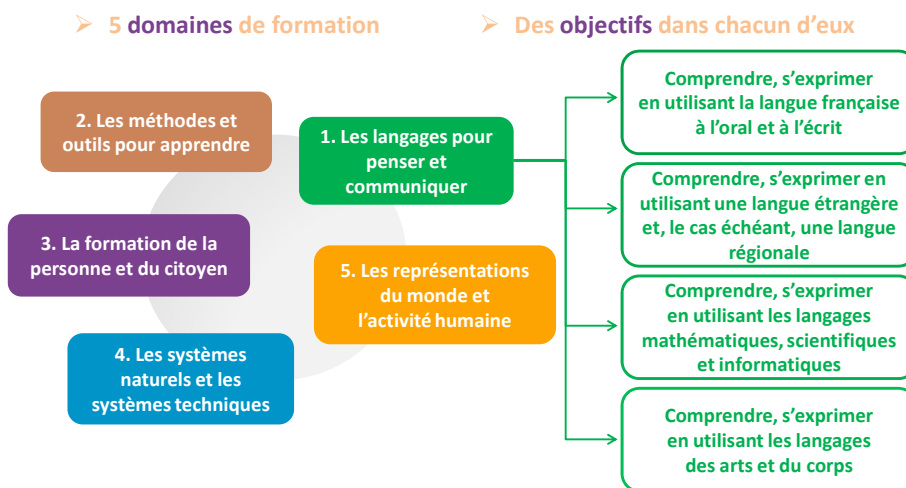
Fax : +261 20 22 415 28

LA NOUVELLE ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS AU COLLEGE A PARTIR DE SEPTEMBRE 2016

La réforme en vigueur à la rentrée 2016 – 2017 assigne un double objectif au collège : renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux dans tous les enseignements et développer les compétences indispensables au futur parcours de formation des collégiens. Pour atteindre ce double objectif, les nouveaux programmes sont organisés par cycle pour favoriser la progressivité des apprentissages :



Tous les enseignements s'appuient sur les contenus disciplinaires des programmes d'enseignement déclinant les cinq domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, que les élèves doivent acquérir au meilleur niveau de maîtrise possible au terme de leur scolarité au collège.



Pour une présentation complète du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, se reporter au portail eduscol.education.fr ou consulter en ligne le décret n° 2015-372 du 31-3-2015 à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87834

1. L'organisation des enseignements :

Au collège, les enseignements obligatoires se répartissent en enseignements communs à tous les élèves et en enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé depuis la sixième et enseignements pratiques interdisciplinaires à partir de la classe de cinquième), qui contribuent à la diversification et à l'individualisation des pratiques pédagogiques.

Le tableau ci-dessous indique la répartition horaire fixe qui comprend les enseignements communs et les enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires) :

DISCIPLINES	SIXIEME	CINQUIEME	QUATRIEME	TROISIEME
FRANÇAIS	4,5	4,5	4,5	4
MATHEMATIQUES	4,5	3,5	3,5	3,5
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	4	1,5	1,5	1,5
TECHNOLOGIE		1,5	1,5	1,5
SCIENCES-PHYSIQUES		1,5	1,5	1,5
LV1	4	3	3	3
LV2	2,5*	2,5	2,5	2,5
HISTOIRE-GEOGRAPHIE-EMC	3	3	3	3
ARTS PLASTIQUES et EDUCATION MUSICALE	1+1	1+1	1+1	1+1
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	4	3	3	3

*voir ci-dessous (paragraphe 2)

En classe de sixième, la dotation horaire est de 4 heures pour les sciences expérimentales (sciences de la vie et de la Terre, physique-chimie) et la technologie. Cet enseignement intégré de science et technologie (EIST) sera assuré par un seul professeur pour chaque classe de sixième.

D'autre part, le regroupement possible des enseignements artistiques - arts plastiques et éducation musicale - vise à faciliter les modalités d'enseignement de ces deux disciplines. L'organisation horaire pourra proposer 2 heures d'arts plastiques sur un semestre et 2 heures d'éducation musicale sur l'autre semestre. En effet, cette souplesse essaie de répondre aux spécificités du travail effectué par les élèves dans ces deux disciplines et des conditions matérielles de ces enseignements.

2. L'offre pédagogique spécifique du lycée français :

Dans le cadre de son projet d'établissement, le lycée français de Tananarive a fait le choix de proposer une offre pédagogique complémentaire constituée d'enseignements obligatoires ou d'enseignements facultatifs :

- Enseignements obligatoires :
 - L'enseignement spécifique du malgache, à raison d'une heure par semaine pour tous les niveaux.
 - Le commencement de la LV2, Espagnol ou Allemand, dès la sixième* (voir tableau partie 1) pour tous les élèves (au lieu d'un début en classe de cinquième) y compris pour les élèves de la Section Internationale franco-britannique.
- Enseignements facultatifs :
 - Une Section Internationale franco-britannique depuis la sixième : aux quatre heures d'anglais de l'enseignement commun s'ajoutent trois heures d'enseignement d'anglais axés sur la découverte de la culture et la civilisation anglo-saxonnes et deux heures d'histoire-géographie en langue anglaise. Son intégration est soumise à un test d'admission.
 - Un enseignement de complément en langues et cultures de l'antiquité (latin à partir de la cinquième, grec à partir de la troisième).
 - Le renforcement linguistique à partir de la quatrième en langues vivantes (deux heures/semaine en anglais, espagnol ou allemand). Son intégration est soumise à un test d'admission.
 - Un atelier mandarin à partir de la quatrième (deux heures/semaine)
 - Un atelier théâtre depuis la sixième (1,5 heures/semaine)

3. L'accompagnement personnalisé (AP) :

L'accompagnement personnalisé concerne les élèves de tous les niveaux. Tenant compte des spécificités et des besoins de chaque élève, il est construit à partir du bilan préalable de ses besoins. Tous les élèves d'un même niveau de classe bénéficient du même nombre d'heures d'accompagnement personnalisé.

Toutes les disciplines d'enseignement peuvent contribuer à l'accompagnement personnalisé. Il est destiné à soutenir la capacité des élèves à apprendre et à progresser, notamment dans leur travail personnel, à améliorer leurs compétences et à contribuer à la construction de leur autonomie intellectuelle. Les professeurs documentalistes et les conseillers principaux d'éducation, dans leurs champs de compétences respectifs, ont vocation à apporter leur expertise dans sa conception et à participer à sa mise en œuvre.

L'accompagnement personnalisé prend des formes variées : approfondissement ou renforcement, développement des méthodes et outils pour apprendre, soutien, entraînement, remise à niveau. Quelles que soient les formes retenues, il repose sur les programmes d'enseignement, dans l'objectif de la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, notamment le domaine 2 « les méthodes et outils pour apprendre ».

En classe de sixième, les 3 heures d'accompagnement personnalisé ont pour objectif de faciliter la transition entre l'école et le collège, en rendant explicites les attendus du travail scolaire dans les différentes disciplines enseignées au collège et en conduisant tous les élèves à les maîtriser.

Au cycle 4, les élèves bénéficient d'une heure à deux heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé. Il favorise, en classe de troisième, la construction de l'autonomie, dans la perspective de la poursuite d'études au lycée.

Les groupes d'AP sont constitués en fonction des besoins et peuvent évoluer durant l'année scolaire.

Le lycée français de Tananarive a opté pour l'organisation suivante :

niveaux des cycles	nombre d'heures d'AP hebdomadaires	disciplines proposées
sixième	3	français (une heure) et histoire-géographie, mathématiques, LV1, EPS (respectivement 0,5 heure)
cinquième	1	français et mathématiques (respectivement 0,5 heure)
quatrième	1	français et mathématiques (respectivement 0,5 heure)
troisième	2	français, mathématiques, histoire-géographie et documentation (respectivement 0,5 heure)

4. Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) :

Les EPI concernent les élèves du cycle 4. Ils permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences par une démarche de projet conduisant à une réalisation concrète, individuelle ou collective (qui peut prendre la forme d'une présentation orale ou écrite, de la constitution d'un livret ou d'un carnet, etc.). Ils peuvent être mis en œuvre progressivement tout au long du cycle 4.

Chaque EPI porte sur l'une des thématiques interdisciplinaires suivantes : corps, santé, bien-être et sécurité ; culture et création artistiques ; transition écologique et développement durable ; information, communication, citoyenneté ; langues et cultures de l'Antiquité ; langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales ; monde économique et professionnel ; sciences, technologie et société.

Toutes les disciplines d'enseignement contribuent aux enseignements pratiques interdisciplinaires. Les professeurs documentalistes et les conseillers principaux d'éducation, dans leurs champs de compétences respectifs, ont vocation à apporter leur expertise dans leur conception et à participer à leur mise en œuvre.

Les enseignements pratiques interdisciplinaires contribuent, avec les autres enseignements, à la mise en œuvre du parcours citoyen, du parcours d'éducation artistique et culturelle, du parcours Avenir et du parcours santé.

Les EPI sont des temps privilégiés pour développer les compétences liées à l'oral, l'esprit créatif et la participation : les élèves apprennent à s'inscrire dans un travail en équipe, à être force de proposition, à s'exprimer à l'oral, à conduire un projet, individuel ou collectif.

À l'issue du cycle 4, chaque élève doit avoir bénéficié d'enseignements pratiques interdisciplinaires portant sur au moins six des huit thématiques interdisciplinaires sauf, nécessairement et à titre transitoire, les élèves des classes de troisième pour l'année scolaire 2016-2017 et les élèves des classes de quatrième pour les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018.

Les EPI offerts aux élèves doivent, chaque année, être au moins au nombre de deux, portant chacun sur une thématique interdisciplinaire différente. Les enseignements pratiques interdisciplinaires peuvent être de durée variable (trimestrielle, semestrielle, annuelle), sur un horaire hebdomadaire de 1 à 3 heures.

Le lycée français de Tananarive propose l'organisation suivante des EPI :

Niveaux du cycle 3	Choix des EPI	Organisation proposée	Horaires hebdomadaires	Disciplines proposées (0,5 heure/discipline)
Cinquième	1 – Développement durable et transition écologique 2 – Langues et cultures de l'antiquité 3- Culture et création artistiques	trimestrielle	trois heures	Français Histoire-géographie Disciplines scientifiques : SVT, technologie, mathématiques Disciplines artistiques Langues Documentation
quatrième	1 – Langues et cultures étrangères/régionales 2 – Corps, santé et sécurité 3 – Sciences et société	trimestrielle	trois heures	Langues EPS Disciplines scientifiques : mathématiques et sciences physiques, SVT Disciplines artistiques
troisième	1 – Monde économique et professionnel 2 – Information, communication, citoyenneté	semestrielle	deux heures	Français Histoire-géographie EPS Documentation

5. Le diplôme national du brevet (DNB) à partir de la session 2017 :

Au terme de leur parcours, les collégiens passent le diplôme national du brevet (DNB). Sont pris en compte, pour son attribution, le contrôle continu et le contrôle final :

- **Le contrôle continu représente 400 points.**

Chacun des 8 champs d'apprentissage du socle commun apporte un nombre de points à l'élève, arrêté lors du conseil de classe du 3^{ème} trimestre de la classe de 3^{ème}, selon la grille d'attribution suivante :

- Maîtrise insuffisante (10 points)
- Maîtrise fragile (20 points)
- Maîtrise satisfaisante (35 points)
- Très bonne maîtrise (50 points)

Ces huit champs d'application se déclinent ainsi :

- La langue française à l'écrit et à l'oral
- Les langages mathématiques, scientifiques et informatiques
- La représentation du monde et activités humaines
- Les langues étrangères et régionales
- Les systèmes naturels et systèmes techniques
- Les langages des arts et du corps
- La formation de la personne et du citoyen
- Les méthodes et outils pour apprendre

- **Le contrôle final représente 300 points.**

- Le français, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique sont évalués sur 100 points
- Les mathématiques, les SVT, la physique-chimie et la technologie sont évaluées sur 100 points
- L'épreuve orale est évaluée sur 100 points (l'élève présente un projet interdisciplinaire qu'il a conduit dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires ou des parcours d'éducation artistique et culturelle, avenir et citoyen ; l'élève choisit le projet qu'il souhaite présenter).

- **L'élève est reçu s'il cumule 350 points sur les 700.**

- **Il obtient la mention :**

- assez bien s'il cumule plus de 420 points
- bien s'il cumule plus de 490 points
- très bien s'il cumule plus de 560 points